

POSITION PUBLIQUE : LA SCIENCE ACTUARIELLE ET LE RÉGIME D'ASSURANCE- MALADIE

Les préoccupations à l'égard des coûts à long terme du système de soins de santé du Canada sont à l'avant-scène tandis que les gouvernements se penchent sur les niveaux de financement et les éventuelles réformes afin d'en déterminer la viabilité. À ce jour, l'application de la science actuarielle a été écartée de ces délibérations.

L'ICA fait depuis longtemps valoir la participation de la profession actuarielle à la prévision et à la gestion des coûts du régime des soins de santé de façon plus générale. L'ICA a parrainé une étude sur les inducteurs de coûts dans le système provincial de soins de santé pour le compte du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette étude, un modèle qui génère des prévisions des coûts à des fins budgétaires a été élaboré. De plus, l'ICA a coparrainé des projets de recherche avec la Society of Actuaries concernant la viabilité du système canadien de soins de santé ainsi que le financement des régimes publics d'assurance-maladie au Canada et dans d'autres pays faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'ICA estime que l'application de la science actuarielle éprouvée aux prévisions et à la planification des coûts des soins de santé par les gouvernements tant fédéral que provinciaux aidera à garantir un système public de soins de santé viable, abordable et efficace à l'intention de la population canadienne.